

Certificat de conformité NF525 des outils de caisses WEEZEVENT

Je soussigné Pierre-Henri DEBALLON, agissant en qualité de Président de Weezevent SAS, certifie que Weezevent met tout en œuvre pour lutter contre la dissimulation de revenus. Dans cette optique, la société Weezevent SAS s'est engagée dans une démarche de fiabilité de ses outils de caisses au regard des dispositions exposées par l'article 88 de la loi n°2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016. Ainsi, chaque utilisateur peut se voir remettre la présente attestation individuelle garantissant la conformité des applications de Weezevent.

Votre logiciel Weezevent possède nativement tous les outils nécessaires pour garantir la traçabilité des opérations réalisées sur l'application, garantir l'inaltérabilité des données, garantir la sécurité des informations ainsi que leur conservation et archivage.

Ainsi Weezevent garantit que :

- Il est impossible de modifier les éléments d'une vente enregistrée dans Weezevent après son encaissement. La donnée est inaltérable.
- Les données enregistrées sont conservées dans un site sécurisé français. La donnée est sécurisée, archivée et traçable.
- Les données enregistrées peuvent être extraites et consultées à volonté. Weezevent facilite le travail de l'inspecteur en cas de contrôle.

Le présent document sera mis à jour et répondra aux exigences légales imposées par le code général des impôts dès que le modèle préconisé par l'administration aura été publié. Dans cette attente, le présent document est une preuve des efforts mis en place par la société pour participer, à sa mesure, à la lutte contre la fraude fiscale.

Pierre-Henri DEBALLON - Président de Weezevent SAS



weezevent

164 rue Ambroise Croizat
93200 Saint-Denis - France
contact@weezevent.com
+33 (0)1 86 65 24 00

SIRET : 503 715 401 00017
TVA Intracommunautaire : FR 93 503 715 401
RCS Dijon - SAS au capital de 72 212 €
Siège : 14 rue de l'Est - 21000 Dijon - France

